

Un débat sous tension pour Linky, le nouveau compteur électrique - 15/06/2016 - ladepeche.fr



La ville de Figeac organisait une rencontre avec les représentants d'Erdff, afin de présenter le futur compteur communicant Linky. Dans le public, les questions ont fusé.

C'était un rendez-vous réclamé, une rencontre très attendue sur le compteur communicant Linky. Hier soir, à l'espace Mitterrand, le maire de Figeac, André Mellinger, avait convié les représentants d'Erdff (dénommée désormais Enedis) dont le directeur territorial Patrice Bocquillon, de la Fédération départementale des énergies du Lot, ainsi que le sous-préfet, Franck Léon. Plus de 150 personnes avaient fait le déplacement, et pas seulement des Figeacois. D'emblée, plusieurs ont manifesté leur mécontentement : «Ce n'est pas un débat ? Où sont les opposants à Linky ?», lâchaient certains très agacés, parlant de démagogie.

Le maire n'a cessé d'appeler à l'écoute : «Cette réunion est l'occasion de vous donner des informations. Le déploiement de Linky sur le Figeacois est prévu en 2020, nous avons le temps de bien nous renseigner et d'organiser d'autres débats».

Une question qui brûlait les lèvres de toute l'assistance : est-il possible de refuser l'installation de Linky ? Non selon le sous-préfet car : «L'opérateur Erdff agit dans le cadre d'un dispositif législatif, prévu par la loi». Jean-Claude Requier, président de la Fdel, rappelait lui que «Les communes lotoises avaient donné à la Fdel la propriété de leurs ouvrages électriques».

Et ce à dire qu'elles ne peuvent s'opposer ? Oui, selon Franck Léon, confirmant le caractère illégal, sauf à saisir les tribunaux qui ont seuls légitimité à se prononcer sur ces questions de droit. Non, selon certains. Laurent Martin, maire de Fons, en tête : «Notre commune a pris cette délibération qui n'a pas été contestée par vos services dans le délai de recours légal de deux mois. Nous l'avons argumentée en considérant la pertinence de Linky selon les directives européennes et l'incidence économique (coût et impact sur l'emploi), et nous ne sommes pas convaincus de son intérêt pour l'utilisateur, encore moins compte tenu des 4.5 milliards d'euros dépensés». Applaudissements de la foule.

Au jeu des questions-réponses, Laurent Méric, représentant d'Erdff pour le programme national Linky, a apporté plusieurs précisions : «Il y a 35 millions de compteurs à changer en France. Le déploiement est en cours depuis décembre 2015 et s'étalera sur 6 ans. Sans aucune incidence de tarif, ni modification de l'abonnement. Nous aurons ainsi un réseau plus facilement pilotable à distance et un relevé de compteur transmis quotidiennement, sans autres données personnelles divulguées, grâce à la technologie CPL courant porteur en ligne. L'utilisateur aura accès à un espace personnel sur internet pour accéder à ses données et mieux maîtriser sa consommation».

Sur la maîtrise des dépenses énergétiques, le public n'a pas semblé convaincu

puisque Linky n'indique que la consommation quotidienne du foyer. Sur le CPL, Laurent Méric a précisé : «Ce ne sont pas des radio-fréquences, mais une onde électromagnétique de 74 kHz qui se propage par le câble, bien inférieure à la fréquence d'un frigo. Conforme à toutes les dispositions réglementaires». Là encore, faute d'experts, le scepticisme planait. (lire encadré)

«L'idée n'était pas de vous convaincre, concluait le maire, mais que certains ressortent plus éclairés». De là à dire que le courant est passé, il y a une marge...

Des questions et des doutes

Data center, bilan carbone de Linky, perte d'emplois chez Erdf, notion de santé publique, propriété juridique des compteurs et responsabilité publique, données personnelles transmises (avec le principe de courbe de charge électrique), fiabilité de l'équipement, les 600 000 concentrateurs installés dans les transformateurs, les exemples de pays étrangers... Les questions ont été aussi nombreuses que les doutes.

«Nous sommes contents d'avoir assisté à une belle réunion de communication, où l'on nous dit que c'est comme ça qu'il faut accepter Linky sans pouvoir s'y opposer. Les citoyens eux se regroupent et ça change tout. Le 19 juin sur la Foire biologique de Capdenac le Haut, l'association Robin des toits que nous représentons, sera présente, venez discuter avec nous», lançait Stéphane Derguini, au public, à l'issue de 3 heures d'échange.